



Controle indiscretion de la caf

Par **collette**, le **21/03/2009** à **17:21**

Bonjour,
Je dois prochainement avoir un controleur de la caf, c'est le deuxième, j'en connais donc bien le deroulement et ça ne m'angoisse pas plus que ça ! par contre ce qui m'intrigue, c'est qu'a la fin de la liste des documents a préparer, il y a une petite case avec une croix de rajoutée a la main me demandant les justificatifs de la situation professionnelle de ma fille. Elle est déclarée a la caf comme n'étant plus a ma charge depuis 2003, de plus elle n'est même pas allocataire de la caf alors ! Je souhaiterai avoir un avis, ont'ils le droit de me demander ce genre de renseignements sur ma fille, qui n'est en rien liée a mon dossier ! et ou irai-je prendre ces justificatifs ! elle est a 800km de chez moi.
Merçi pour la réponse qui me sera donné

Par **Berni F**, le **21/03/2009** à **19:57**

les "contrôleurs" de la CAF ne vous expliquent généralement pas pourquoi ils vous posent des questions ni pourquoi ils veulent des documents et c'est bien dommage : on les apprécieraient un peu plus si ils expliquaient...
le type considère que votre fille fait partie de votre foyer : si vous lui envoyez ces documents, ils en déduira que votre "foyer" a des revenus et réduira vos allocations (en fait ce raisonnement n'est valable que si votre fille est "officiellement" à votre charge ET habite sous le même toit que vous, ce qui n'est visiblement pas le cas.)
je vous suggère de tout simplement expliquer que votre fille n'est pas sous votre autorité, et que vous n'avez pas accès a ces données, et précisez (c'est le plus important) qu'elle n'habite pas chez vous.

Par **collette**, le **22/03/2009** à **11:24**

Merçi Berni F pour ta réponse, effectivement si ce type veut des infos perso sur ma fille, qu'il aille les chercher ailleurs !!!!